

# COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2026

Date : 08 avril 2026

Heure : 17h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Type : Séance ordinaire

### 2. Présidence et participants

Président de séance : Mme Véronique RUMEAU, Maire

Secrétaire de séance : M. Stéphane GROCHOWSKI

Présents : Véronique RUMEAU, Dominique NIGOUL, Céline BRU, Stéphane GROCHOWSKI, Christine TEULIERE, Christophe LARBÉY, Marie BOBOT, Stéphane COLIN, Brigitte CASTEL, Sébastien LOUBES, Patrick VOISIN, Marion NIGOUL, Nicole CAMPORA

Absents excusés : Sandrine RIGAUD et Denis RACAGEL

Procurations : Sandrine RIGAUD donne pouvoir à Sébastien LOUBES et Denis RACAGEL donne pouvoir à Véronique RUMEAU

### 3. Quorum

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Quorum atteint : Oui

### 4. Ordre du jour

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026
3. Vote du Taux d'Imposition des taxes directes locales pour 2026
4. Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
5. Délibération pour les commissions communales
6. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'Agglo Foix-Varilhes (CLECT)
7. Désignation des membres de la commission de contrôle des élections
8. Questions diverses

### 5. Approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

## **6. Délibérations**

### **Point n°1 : Vote du Taux d'Imposition des taxes directes locales pour 2026**

Présentation : Véronique Rumeau et Céline Bru, adjointe aux finances, présentent les enjeux et modalités de vote des taxes directes locales.

Débat : La présentation met en évidence le besoin d'une augmentation raisonnée des taux d'imposition permettant de couvrir la diminution des dotations de l'Etat aux communes. La recherche d'équilibre entre pouvoir d'achat des habitants et ressources de la commune ainsi que les règles de variation des taxes en question amène à la proposition suivante : +1 sur la taxe foncière bâti / 1 sur la taxe sur le foncier non bâti / +0,2 sur la taxe habitation valable sur les résidences secondaires.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Point n°2 : Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Présentation : Véronique Rumeau et Céline Bru expliquent les modalités de nomination et les enjeux de cette commission. Il s'agit d'une commission de 12 membres appelés « commissaires titulaires » et 12 suppléants. Mais pas d'élu sauf le président de la CCID qui est le maire ou son adjoint délégué. La liste doit être définie dans les 2 mois suivant l'élection de la nouvelle équipe municipale. Elle se réunit à minima 1 fois par an.

Son but est de travailler la valeur locative cadastrale afin de garantir que chaque contribuable paie un impôt proportionné à la valeur réelle de son bien. Cette commission est au cœur d'un équilibre subtil entre justice fiscale, ressources communales, évolution du territoire et acceptabilité de l'impôt.

Débat : Côté élus, des conseillers se disent prêt à candidater. Par contre, la question de l'information aux habitants pour les mobiliser pour candidater à cette commission est débattue.

Décision : Compte tenu du besoin de clarification sur les modalités d'information de la population avant de proposer une liste complète, ce point est ajourné. Il devra être finalisé d'ici le 15 mai 2026 pour respecter le délai des 2 mois après élection.

### **Point n°3 : Délibération pour les commissions communales**

Présentation : Véronique Rumeau expose les modalités de mise en œuvre de ces commissions qui sont des instances internes à la commune qui permettent de préparer, éclairer et améliorer les décisions du Conseil Municipal. Elles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement local. Elles sont un outil de préparation et de réflexion au service du Conseil Municipal. Sont proposées 5 commissions : finance, urbanisme, environnement, santé et social, travaux.

La commission « finance » sera animée par Céline Bru, adjointe aux finances. Elle sera composée de Céline Bru, Véronique Rumeau, Dominique Nigoul, Stéphane Grochowski, Patrick Voisin et Nicole Campora.

La commission « urbanisme » sera animée par Stéphane Grochowski, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement. Elle sera composée de Stéphane Grochowski, Véronique Rumeau, Dominique Nigoul, Christine Teulière, Sébastien Loubes, Christophe Larbey et Nicole Campora.

La commission « environnement » sera animée par Stéphane Grochowski, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement. Elle sera composée de Stéphane Grochowski, Céline Bru, Sébastien Loubes, Christophe Larbey, Stéphane Colin, Brigitte Castel, Patrick Voisin et Marion Nigoul. Elle pourra être ouverte aux habitants après définition des objectifs définis par les élus lors des premières commissions.

La commission « santé et social » sera animée par Dominique Nigoul, Premier adjoint. Elle sera composée de Dominique Nigoul, Véronique Rumeau, Marion Nigoul, Marie Bobot, Christophe Larbey et Stéphane Grochowski.

La commission « travaux » sera animée par Dominique Nigoul, Premier adjoint. Elle sera composée de Dominique Nigoul, Véronique Rumeau, Sébastien Loubes, Stéphane Colin et Stéphane Grochowski.

**Point n°4 : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'Agglo Foix-Varilhes (CLECT)**

Présentation : Véronique Rumeau présente ce qu'est la CLECT. Celle-ci est une commission chargée d'évaluer les coûts des compétences transférées par les communes à leur intercommunalité (EPCI). Par exemple : si une commune confie la gestion des déchets ou des équipements sportifs à l'intercommunalité, la CLECT calcule combien cela coûtait à la commune. Son objectif est de garantir une équité financière entre les communes membres.

Débat : Il est proposé que Céline Bru soit titulaire et Véronique Rumeau suppléante.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Point n°5 : Désignation des membres de la commission du contrôle des listes électorales.**

Présentation : Christine Teulière présente les objectifs de cette commission. C'est une instance communale chargée de vérifier la régularité des listes électorales. Concrètement, elle examine les inscriptions et radiations, contrôle les décisions prises par la mairie et peut être saisie en cas de contestation. Elle est composée de 3 membres titulaires dont un élu de la commune et 3 membres suppléants dont un élu de la commune.

Débat : Il est proposé que Christine Teulière soit titulaire et Sébastien Loubes suppléant.

Décision : La proposition adoptée à l'unanimité.

## **7. Questions diverses**

- Projet urbanistique de Monsieur Portet Kevin : Il est proposé la tenue d'une commission urbanisme le vendredi 17 avril à 16h30 afin de présenter le projet, avoir les informations sur ce qui a déjà été travaillé par l'ancienne mandature et proposer une décision qui sera débattue en Conseil Municipal.

- Organisation des réunions de quartiers : Comme présentée par l'équipe candidate et élue à Saint-Pierre-de-Rivière, des réunions par quartier seront organisées sur une durée de 3 mois sur un nombre

de réunion permettant de réunir les habitants de tous les « quartiers » de la commune. Dominique Nigoul se charge de faire une proposition débattue lors du prochain Conseil Municipal.

- Communication à destination des habitants : La question soulevée lors du point n°2 entraîne des échanges sur les outils à disposition pour informer les habitants de la commune : affichage mairie, site internet, bulletin communal et flyer le cas échéant. De nombreuses communes utilisent aujourd'hui un outil complémentaire dont plusieurs autour de Saint-Pierre-de-Rivière. Il s'agit de l'outil « Panneau Pocket ». Panneau Pocket est une application mobile qui permet aux collectivités locales de diffuser des informations en temps réel aux habitants. Elle permet d'informer rapidement la population et d'améliorer ainsi la communication entre mairie et administrés. C'est un outil unidirectionnel, c'est-à-dire que les citoyens ne peuvent répondre directement. Compte tenu du consensus au sein du Conseil Municipal, il est proposé que cet outil soit testé par la commune.

## 8. Clôture de séance

Heure de clôture : 20h15

## 9. Signatures

Le Maire,

*Véronique RUYEAU*

Le Secrétaire de séance,

*Stéphane GROCHBUSKI*

